



The cleantech that brings oil into circular economy

Assemblée Générale à huis-clos - 11 juin 2020
Présentation aux Actionnaires

Message important

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, le Conseil d'administration a décidé de tenir cette Assemblée générale à huis-clos au siège social de la société. L'Assemblée générale sera présidée par Monsieur Vincent Favier, en sa qualité de Président Directeur Général. En application de l'article 8 du décret n°2020-418 du 25 mars 2020, le Président a désigné Messieurs Lionel Henry et Vincent Feys, tous deux actionnaires, en tant que scrutateurs membres du bureau.

Les actionnaires sont invités à consulter les documents suivants sur le site internet de la société:

<https://www.ecoslops.com/fr/finance/finance-centre-de-documentation/assemblee-generale>

- Le rapport de gestion sur les comptes sociaux et les comptes consolidés, incluant l'exposé des motifs ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise (ces 2 rapports sont consultables dans le corps du rapport financier annuel 2019)
- Le rapport du conseil d'administration concernant la proposition d'une résolution complémentaire à l'assemblée générale mixte du 11 juin 2020
- Le rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions
- Le tableau de synthèse de l'utilisation des délégations financières
- Le rapport général et le rapport spécial des commissaires aux comptes ainsi que l'attestation relative au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées sont consultables dans le corps du rapport financier annuel 2019.
- Les rapports des commissaires aux comptes sur les délégations financières et autorisations soumises à l'approbation des actionnaires – résolutions 10, 11, 12 et 14

Par ailleurs, les derniers statuts de la société à jour sont également consultables dans cette rubrique

Sommaire

- ❖ Préliminaire : Impact de la crise Covid sur la société
- ❖ Présentation de l'activité – Evénements marquants de l'année 2019
- ❖ Données financières consolidées
- ❖ Données opérationnelles
- ❖ La RSE – Ecoslops publie son premier rapport de développement durable
- ❖ Objectifs 2020
- ❖ Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte-Vote des résolutions

Impact de la crise Covid-19

A ce jour,

- Aucun cas de maladie avéré parmi nos collaborateurs
- L'unité de Sines au Portugal est restée opérationnelle jusqu'au 17 avril:
L'arrêt de l'activité de certains clients a amené la société à anticiper d'un mois les opérations de maintenance annuelle. La reprise d'activité a eu lieu le 20 mai 2020
- Le chantier de Marseille a été arrêté du 23 mars au 11 mai 2020
 - chômage partiel
 - impact : décalage d'au moins 2 mois du démarrage
- Pas d'impact significatif attendu sur le Mini-P2R
- Mise en place de mesures de chômage partiel pour le siège à Paris

La crise Covid-19 a eu un impact direct sur le niveau de la demande de pétrole à travers le monde



Evolution du cours du Brent du 1er janvier au 25 mai 2020

Impact des cours du Brent

Point mort de l'unité de Sinès – Baril à 25\$ en année pleine avec une production de 25,000 tonnes

	2020
P2R	3 918
Mini P2R	
Services Portuaires & Autres	2 000
Chiffre d'affaires	5 918
Achats Slops & MP	-1 901
Charges de personnel	-1 453
Autres charges	-2 250
Charges d'exploitation	-5 604
EBITDA	314
Amortissement & Prov	-1 301
Résultat financier	-121
EBT	-1 108
Impôt société	
Résultat Net	-1 108

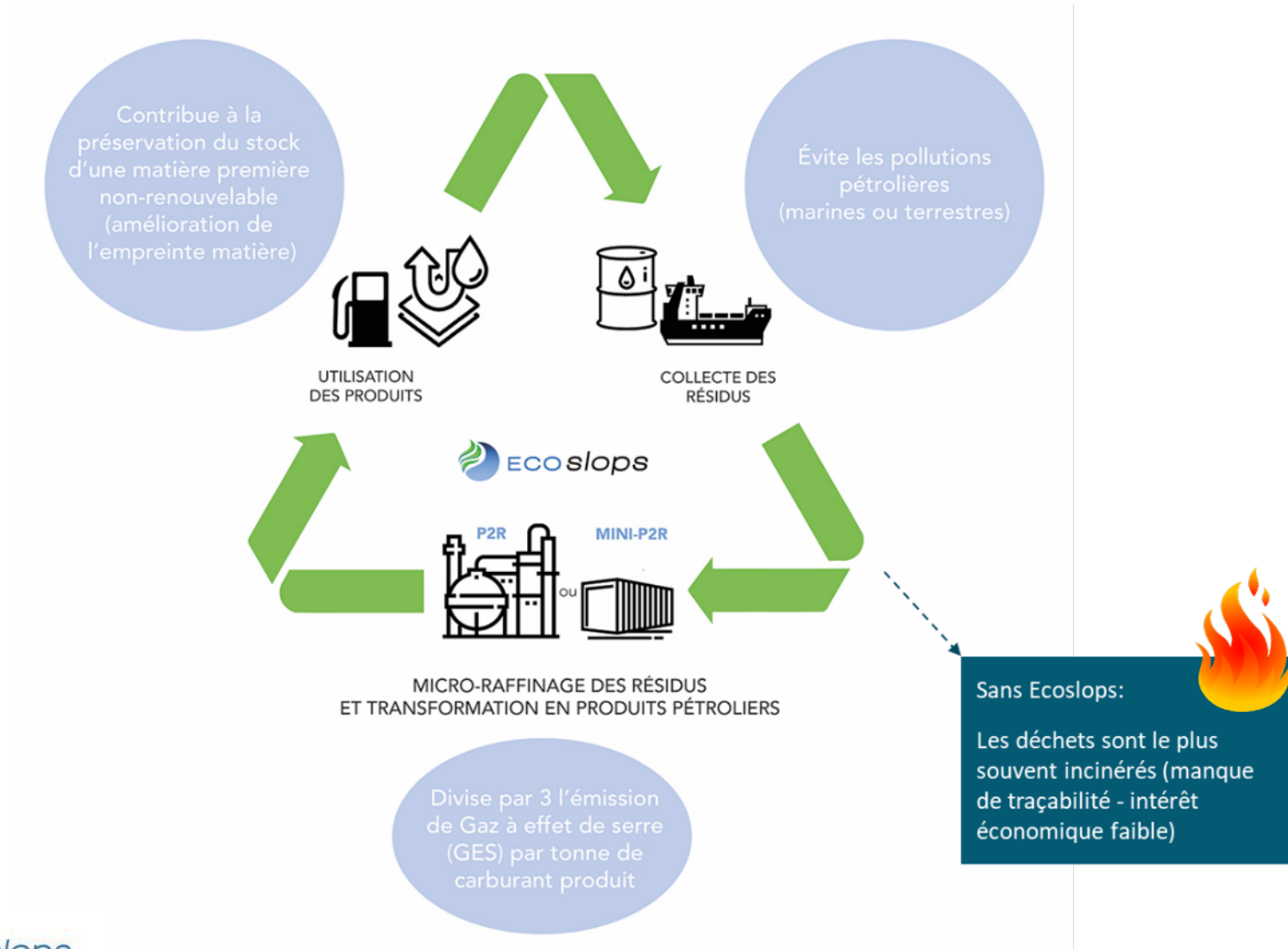
HYPOTHESES					
Cours du Brent \$	25				
Parité € / \$	1,08				
Brent €	23,1				
	Bitume	Fuel	Gasoil	Light Fuel	Total
Production en tonnes	6 750	6 875	8 750	2 625	25 000
%	27%	28%	35%	11%	100%
	Bitume	Fuel	Gasoil	Light Fuel	Total
Prix de vente €/tonne	120	165	225	25	174
Mix dans le C.A.	21%	29%	50%	0%	100%
Taux de marge brute					53%



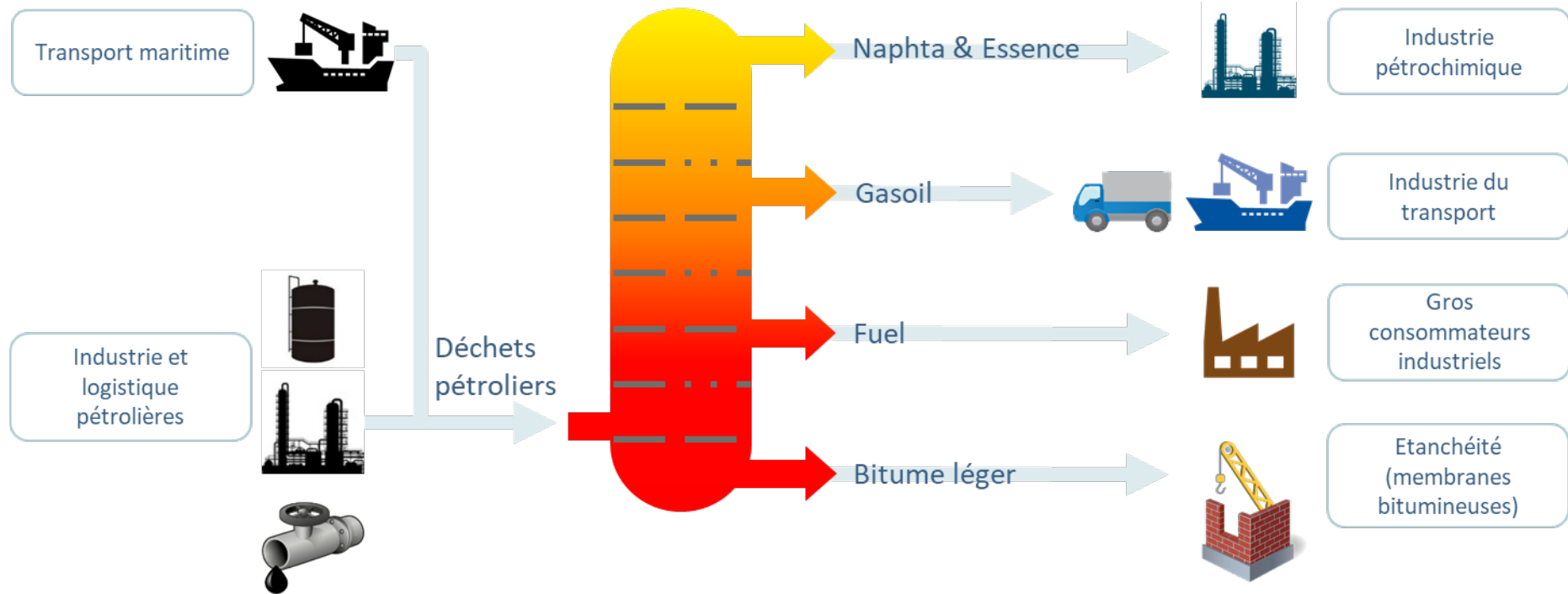
The cleantech that brings oil into circular economy

PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Ecoslops : la cleantech qui fait entrer le pétrole dans l'économie circulaire

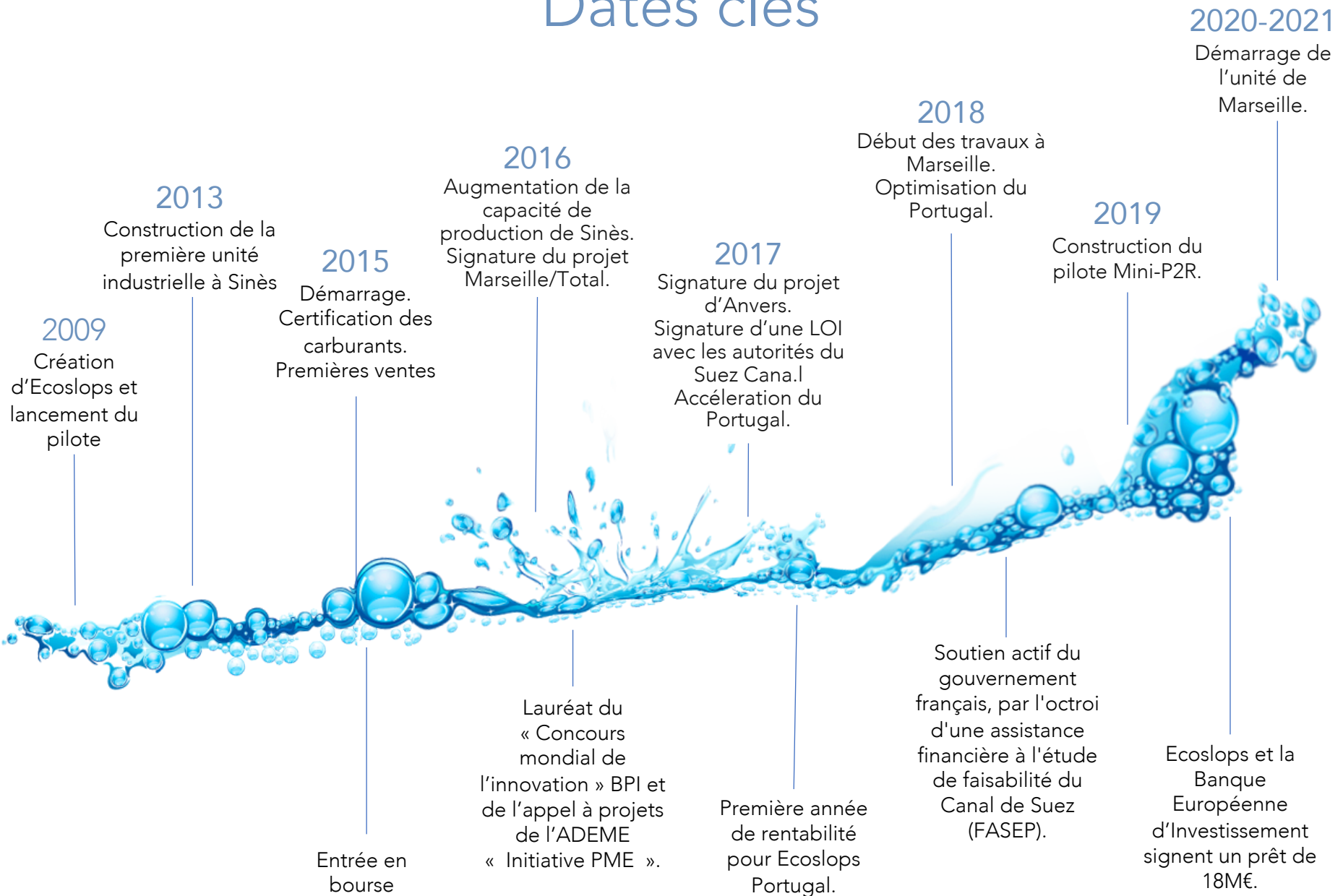


Notre savoir-faire : une véritable micro-raffinerie



Avec un rendement de 98% et un marché pour chaque produit, notre modèle économique est durable.

Dates clés



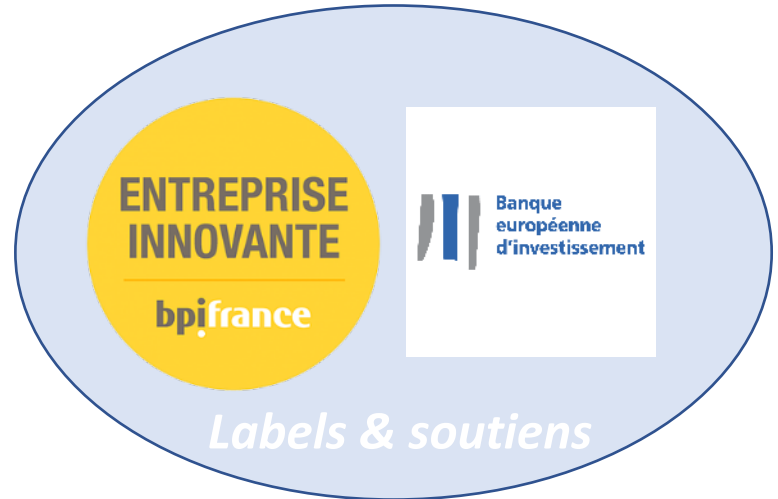
L'écosystème **ECO slops**



Partenaires &
clients



TOTAL



Labels & soutiens

Awards



2019 – Evénements marquants de l'année

- ❖ Un CA en progression de 19% (+23% sur les produits raffinés)
- ❖ Une rentabilité Groupe positive en EBITDA, +0,4 M€
- ❖ 24,5 M€ de financements sécurisés pour les développements futurs, dont 20 M€ restant à tirer à fin 2019
- ❖ Un doublement des équipes techniques
- ❖ 50% d'avancement sur le chantier de Marseille
- ❖ Résultats probants du pilote Mini-P2R et premier contrat début 2020

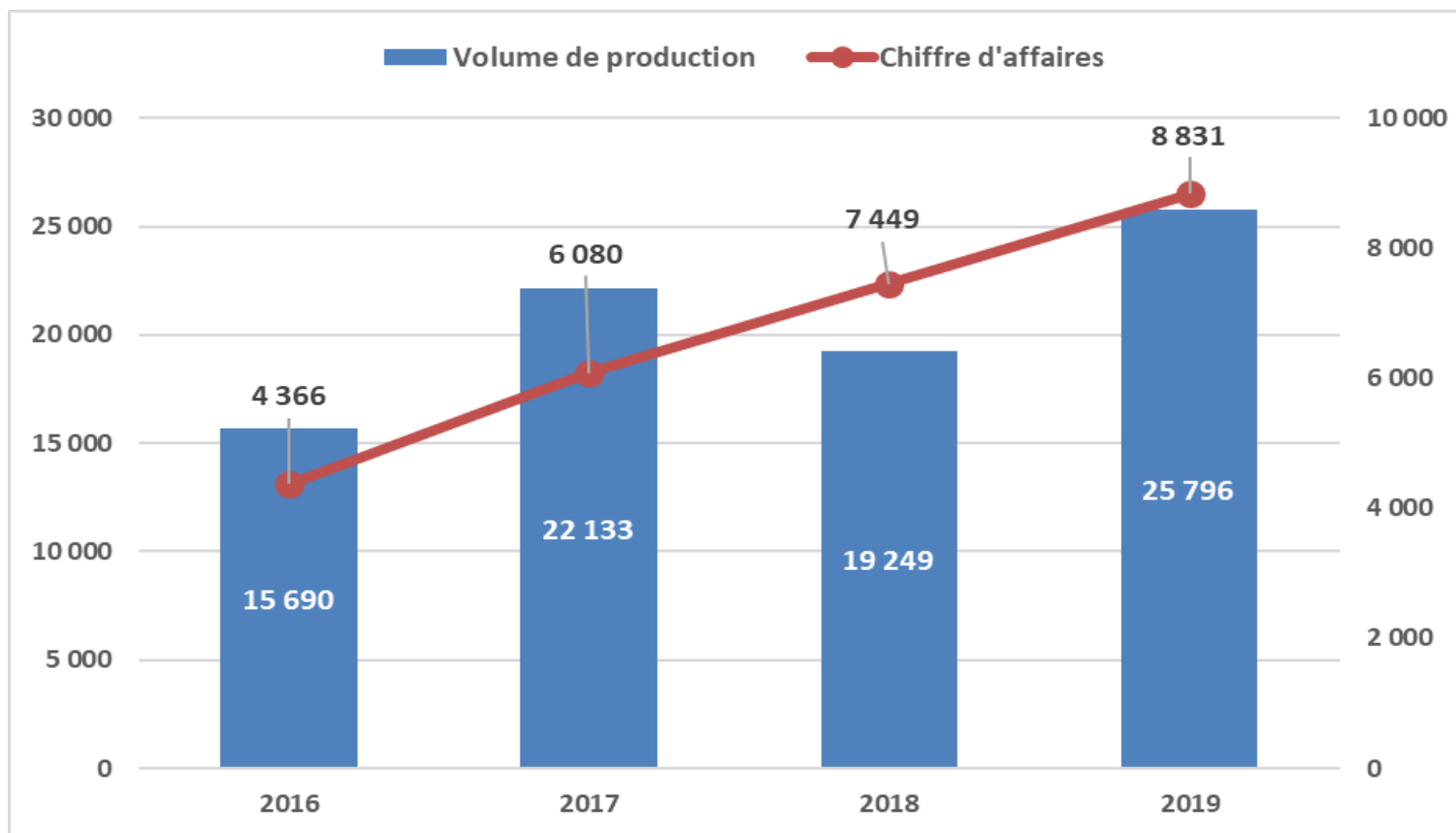


ECO *slops*

La cleantech qui fait entrer le pétrole dans l'économie circulaire

Données financières consolidées

Evolution de l'activité / rentabilité

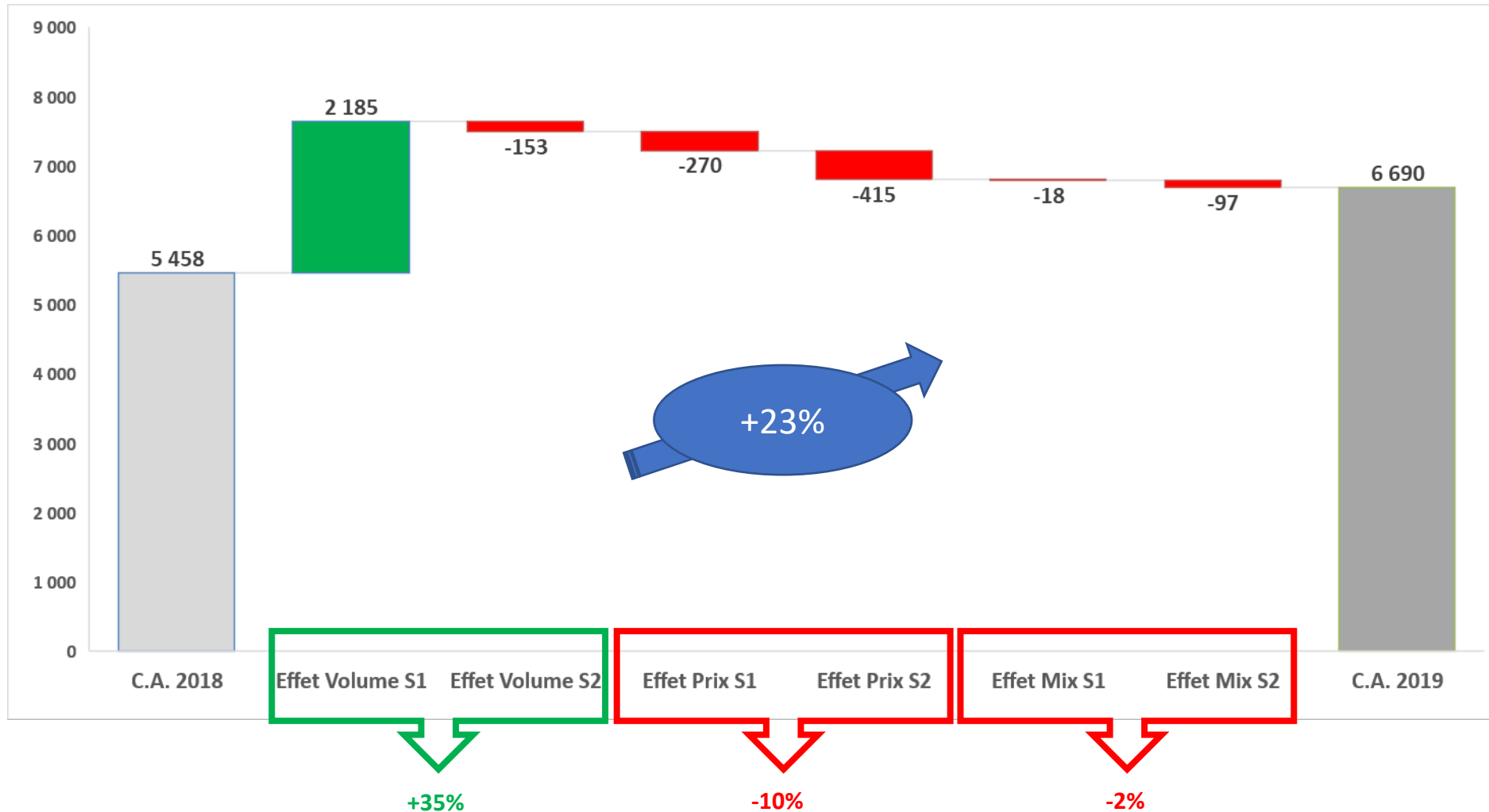


Cours Brent \$	44\$	54\$	71\$	64\$
----------------	------	------	------	------

EBITDA Portugal	-1 460	1 431	1 502	2 124
EBITDA Siège	-1 434	-1 761	-1 863	-1 587
EBITDA Marseille	0	0	-18	-91
EBITDA Groupe	-2 894	-330	-379	446

Production en tonnes, C.A et EBITDA en k€

Chiffre d'affaires P2R – 2019 Vs 2018



Dont cours du Brent : -9%

2019 - P&L consolidé d'ECOSLOPS

K€

	31/12/2019	31/12/2018	Var. k€	Var. %
C.A. - Produits Raffinés	6 689	5 458	1 231	23%
C.A. - Serv. Portuaires & autres	2 142	1 991	151	8%
Total Chiffre d'affaires	8 831	7 449	1 382	19%
Autres produits d'exploitation	1 694	320	1 374	429%
Produits d'exploitation	10 525	7 769	2 756	35%
Marchandises & MP	(3 331)	(2 285)	(1 046)	46%
Charges externes	(3 313)	(2 803)	(510)	18%
Impôts & Taxes	(88)	(137)	49	(36)%
Charges de personnel	(3 249)	(2 676)	(573)	21%
Autres Charges	(69)	(144)	75	(52)%
EBITDA	446	(379)	825	(218)%
Dotations aux Amt & Prov.	(1 386)	(1 244)	(142)	11%
Résultat Financier	(546)	(307)	(239)	78%
Résultat Exceptionnel	0	(3)	3	
Impôt sur les bénéfices	(234)	330	(564)	(171)%
Résultat Net	(1 691)	(1 500)	(191)	13%
Résultat Net Part du groupe	(1 650)	(1 500)	(150)	10%

❖ C.A Produits raffinés en croissance de 23%

❖ Autres produits d'exploitation :

- Subvention IAPMEI : 0,7M€ (dont 0,55M€ sur exercices antérieurs)
- Prod. Immob. : 0,8 M€

❖ Charges de personnel

- Renforcement des équipes (Marseille&Siège)

EBITDA Positif à + 0,4 M€

❖ Résultat financier

- Intérêts IAPMEI et BEI

❖ Impôt société

- 0,4 M€ de CIR
- (0,1) M€ d'impôt courant au Portugal
- (0,5) M€ d'impairment des IDA sur le Portugal

2019 - Bilan consolidé d'ECOSLOPS

K€	31/12/2019	31/12/2018	Var. k€	Var. %
Immobilisations Incorporelles	534	372	162	44%
Immobilisations Corporelles	26 024	18 479	7 545	41%
Immobilisations Financières	175	161	14	9%
Impôts différés actif	1 353	1 929	(576)	(30)%
Actif Immobilisé	28 086	20 941	7 145	34%
Stocks & Encours	1 172	1 460	(288)	(20)%
Clients	1 494	1 529	(35)	(2)%
Autres Créances	1 822	1 696	126	7%
Disponibilités	5 979	7 909	(1 930)	(24)%
CCA & Charges à répartir	1 234	76	1 158	1524%
Actif circulant	11 701	12 670	(969)	(8)%
Total ACTIF	39 787	33 611	6 176	18%

- ❖ Investissements 2019 (avant amortissements)
 - 8,6M€ (dont 8 M€ Marseille)

- ❖ Charges à répartir :
 - 1,2 M€ étalés sur la durée des emprunts

	31/12/2019	31/12/2018	Var. k€	Var. %
Capital & Réserves	20 327	21 598	(1 271)	(6)%
Subvention	1 751	2 320	(569)	(25)%
Quote-part des minoritaires	1 208	-	1 208	-
Résultat Net Part du Groupe	(1 650)	(1 500)	(150)	10%
Capitaux Propres	21 636	22 418	(782)	(3)%
Prov. Pour Risques&Charges	129	135	(6)	(4)%
Dettes Fin. + Avce conditionnée	13 186	7 867	5 319	68%
Fournisseurs	3 252	1 670	1 582	95%
Dettes fiscales et sociales	879	643	236	37%
Autres dettes	705	878	(173)	(20)%
Dettes d'exploitation	4 836	3 191	1 645	52%
Total PASSIF	39 787	33 611	6 176	18%

- ❖ Equity :
 - Subvention IAPMEI reconnu au P&L (0,7M€ avant impôt)
 - Apport Total au capital de Ecoslops Provence : 1,2 M€
 - Souscription BSPCE : 0,2 M€

- ❖ Endettement net à fin 2019 : 7,2 M€

Cashflows 2019

	Siège	Provence	Portugal	Total 2019
EBITDA	(1 587)	(91)	2 123	446
Subvention viré au résultat			(735)	(735)
Production immobilisée	(115)	(143)		(258)
Variation du BFR exploitation	(150)	(7)	365	208
Operating Cashflow	(1 852)	(241)	1 753	(339)
Investissements (hors Prod. Immo)	(19)	(7 932)	(675)	(8 626)
Variation du BFR investissements	1 642	(130)	133	1 645
Investing Cashflow	1 623	(8 062)	(542)	(6 981)
Exercice BSPCE	230	0	0	230
Souscription Capital Ecoslops Provence	(3 651)	4 900	0	1 249
Prêts Ecoslops Provence	(3 325)	4 300	0	975
Frais d'émission d'emprunts	(870)	(305)	0	(1 175)
Emprunt	5 000		(760)	4 240
Intérêts	(30)	(45)	(388)	(463)
Financing cashflow	(2 646)	8 850	(1 148)	5 056
Impôt	398	0	(63)	335
Variation de trésorerie	(2 477)	547	0	(1 930)
Trésorerie d'ouverture	5 886	100	1 923	7 909
Trésorerie de clôture	3 409	647	1 923	5 979
Variation	(2 477)	547	0	(1 930)

❖ Operating cashflow proche de l'équilibre

❖ Investing cashflow Marseille

- Marseille : en phase d'investissement (8M€ sur la période)

❖ Financing cashflow :

Cash « in »

- Emprunt BEI : 5 M€
- Apports Total : 2,2 M€
- BSPCE : 0,2 M€

Cash « Out »

- Frais d'émission d'emprunt : 1,2 M€
- Rembt Emprunt+Intérêts : 1,2 M€

Trésorerie – Endettement net

	31/12/2019	31/12/2018	Var. k€
Ecoslops SA	3 409	5 886	(2 477)
Ecoslops Provence	647	100	547
Ecoslops Portugal	1 923	1 923	0
Disponibilités en banques	5 979	7 909	(1 930)

	31/12/2019	31/12/2018	Var. k€
Emprunt BEI	5 000	0	5 000
Emprunt BPI	2 000	2 000	0
Emprunt PACA	400	400	0
Emprunt groupe Total	975	0	975
Emprunts bancaires Portugal	3 430	3 313	117
Avance IAPMEI	1 267	2 144	(877)
Intérêts courus	114	10	104
Endettement	13 186	7 867	5 319

Endettement Net	7 207	(42)	7 249
------------------------	--------------	-------------	--------------

Financements en place : 20 M€ restant à tirer

	Au 31/12/2019	Lignes Non tirées	Total
Emprunt BEI	5 000	13 000	18 000
Emprunt BPI	2 000		2 000
Emprunt PACA	400		400
Emprunt BNP/HSBC/BP Med	0	6 500	6 500
Emprunt Groupe Total	975	1 203	2 178
Emprunts bancaires Portugal	3 430		3 430
Avance IAPMEI	1 267		1 267
Total	13 072	20 703	33 775
	39%	61%	100%

Maturités			
< 1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans	Total
	2 000	16 000	18 000
	1 200	800	2 000
	240	160	400
	4 000	2 500	6 500
		2 178	2 178
1 329	1 981	120	3 430
	1 267		1 267
1 329	10 688	21 758	33 775
4%	32%	64%	100%

Opérations prévues sur 2020 :

Emprunt BNP/HSBC/BP Med : 1^{er} tirage de 3,5 M€ réalisé fin mars; 2^{ème} tirage de 3 M€ prévu fin juin

Emprunt BEI : 2^{ème} tirage de la tranche A pour 5M€ à réaliser avant fin juin



ECO *slops*

La cleantech qui fait entrer le pétrole dans l'économie circulaire

Données opérationnelles

Renforcement des équipes techniques

✓ Rappel début 2019:

3 ingénieurs Process
1 ingénieur Chantier pour Marseille
1 chef de projet

✓ Renforcement 2019:

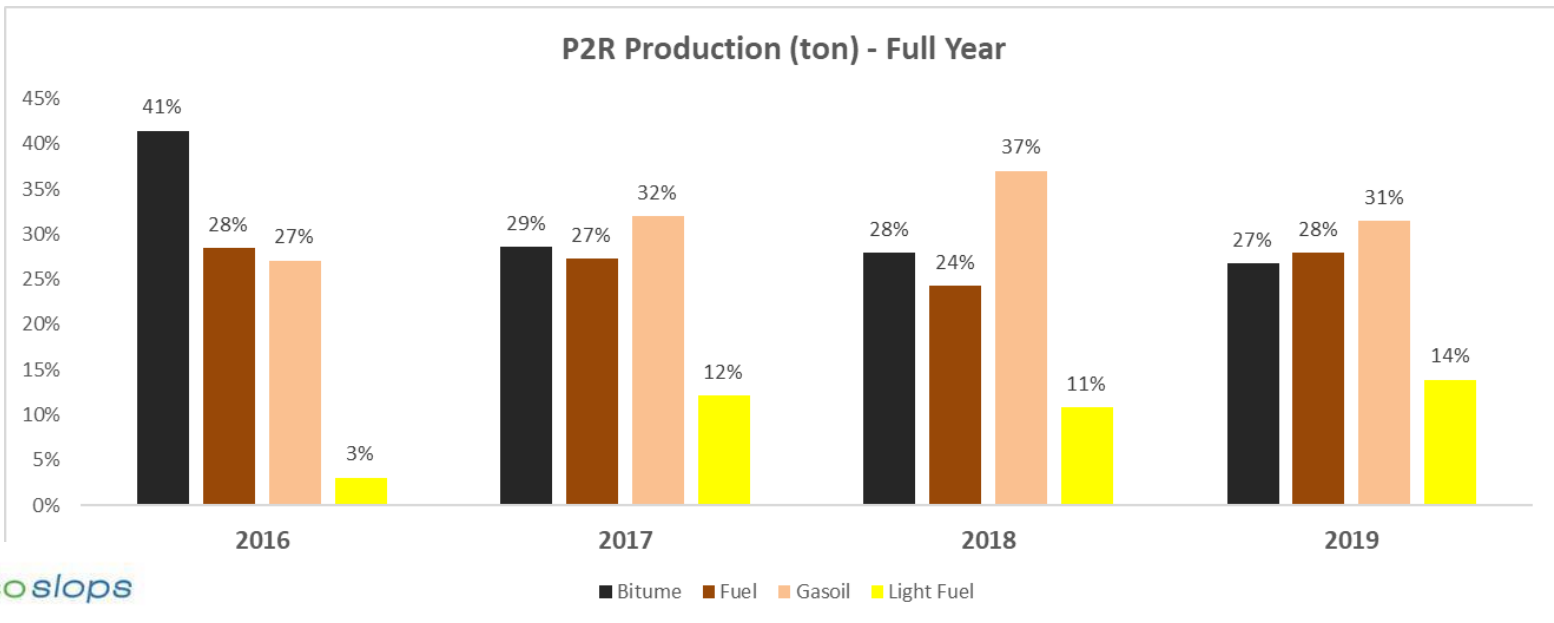
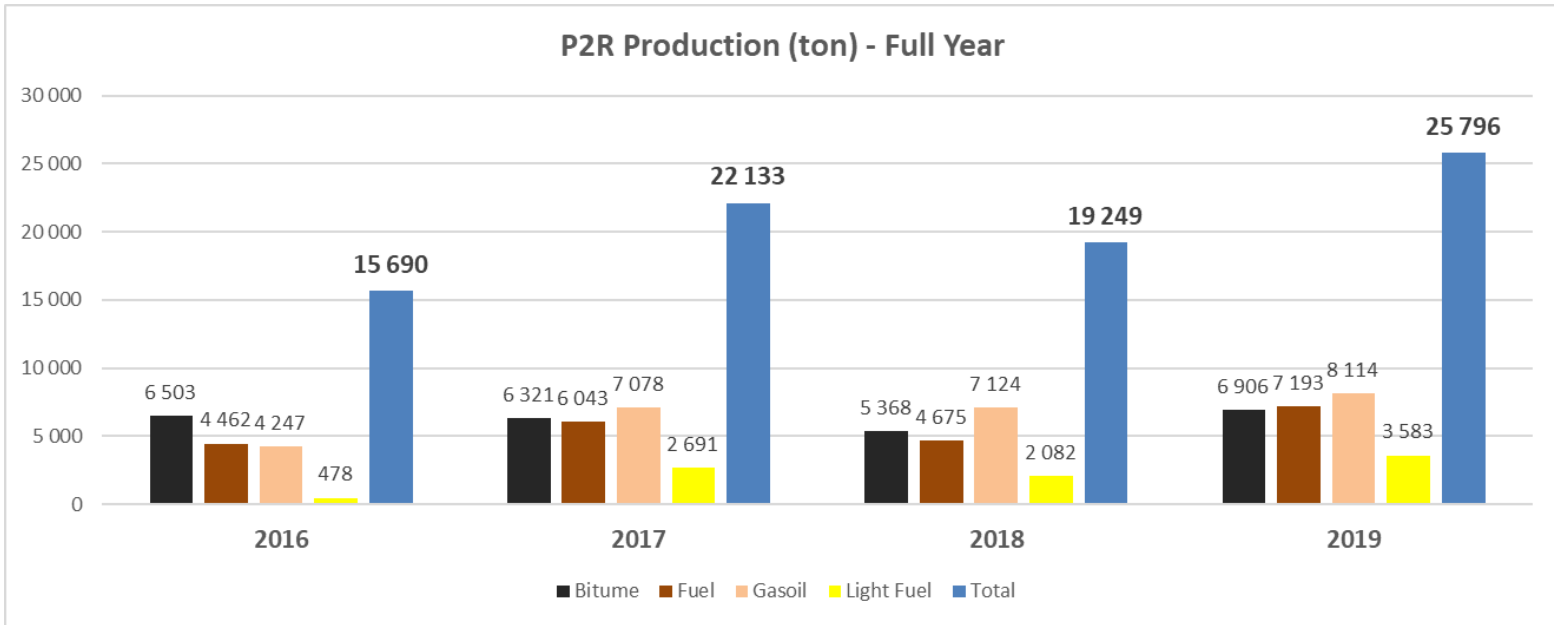
1 ingénieur Process et 1 ingénieur EIA
1 ingénieur Exploitation pour Marseille

✓ Renforcement 2020 :

1 ingénieur Process (Mini P2R)

✓ Passage de 5 personnes à 9 personnes

Sines : production 2019



Marseille

- ✓ Permitting :
 - Obtention du PC par la Mairie de Chateauneuf les Martigues, transféré à EP
 - Transfert de l'Autorisation d'Exploiter à EP
- ✓ TOTAL :
 - Closing et entrée au capital le 29/03/2019
- ✓ Indicateurs clés :
 - Budget Capex : 19 M€
 - CA en année pleine : 10-12M€ (Brent @ 65\$/t)
 - EBITDA : 25%
- ✓ Financement :
 - 6,5 M€ par BNP, HSBC, BP Med (closing 15/04/2019) + 0,4M€ région PACA
 - Apports actionnaires (75% Ecoslops/25% Total) : 12,1 M€ (dont 8 M€ via le prêt corporate BEI)
- ✓ Calendrier :
 - Avant Covid : Commissioning de sept à nov. 2020 et démarrage début décembre
 - Impact Covid : au moins 2 mois à ce stade

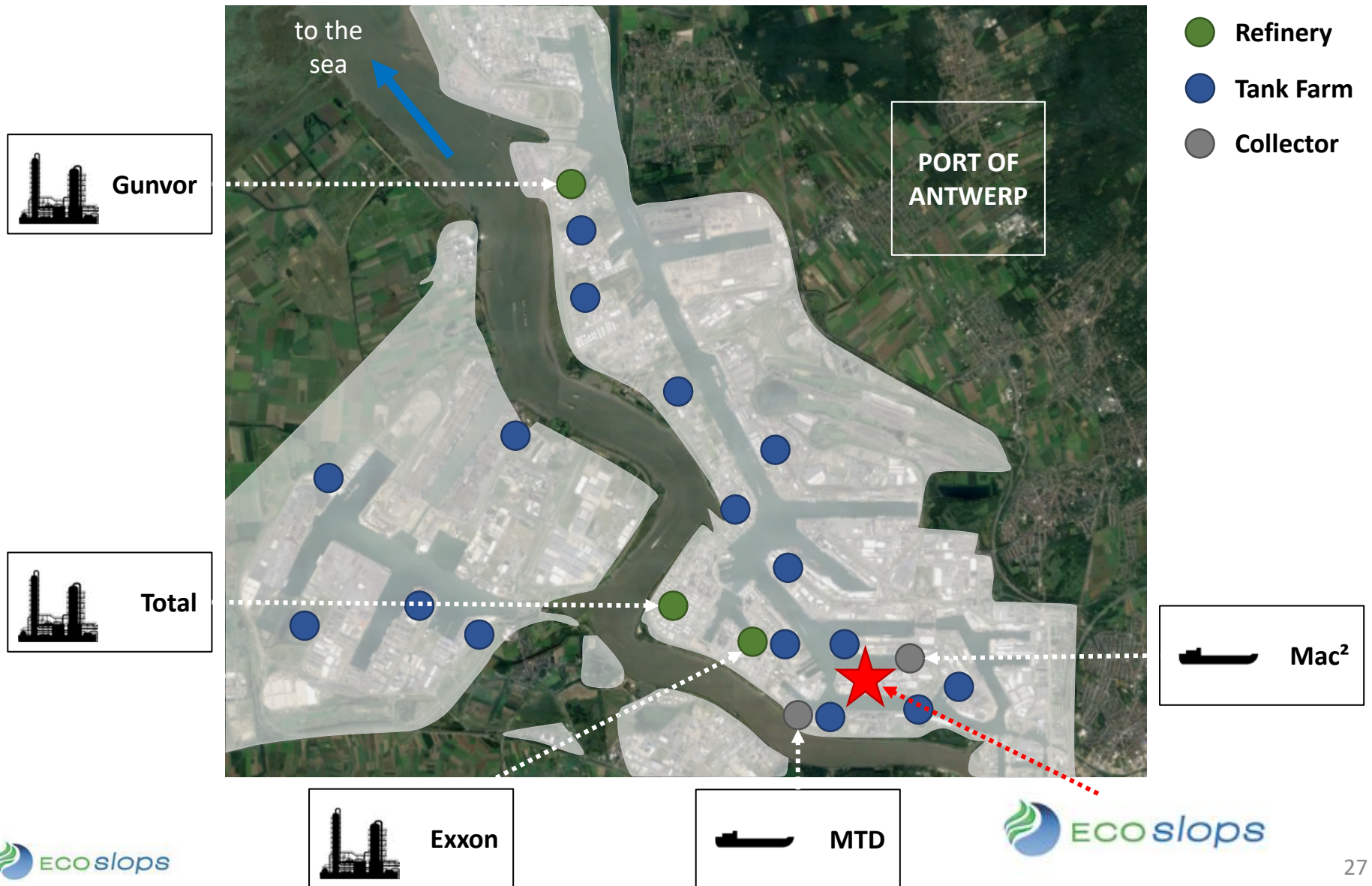
Marseille



Anvers

- ✓ Création d'Ecoslops Flanders en Janvier 2020, siège à Anvers
- ✓ Kick-off meeting en Janvier 2020 avec ATPC
- ✓ Lancement en Avril 2020 des études de Dangers et d'Environnement
- ✓ Indicateurs clés :
 - Budget : 20 M€ (capacité de production de 60.000 tonnes)
 - CA en année pleine : 20-24M€ (Brent @ 65\$/t)
 - EBITDA : 25%
- ✓ Structure de financement envisagé :
 - Apports Ecoslops SA : 8 M€ (BEI)
 - Dette senior banques locales : 8 M€
 - Partenaire industriel / institutionnel / subventions : 4 M€
- ✓ Calendrier :
 - Obtention des permis : mi-2021
 - Fin de construction : mi-2022

Anvers : Port layout



Avant-Projet Egypte

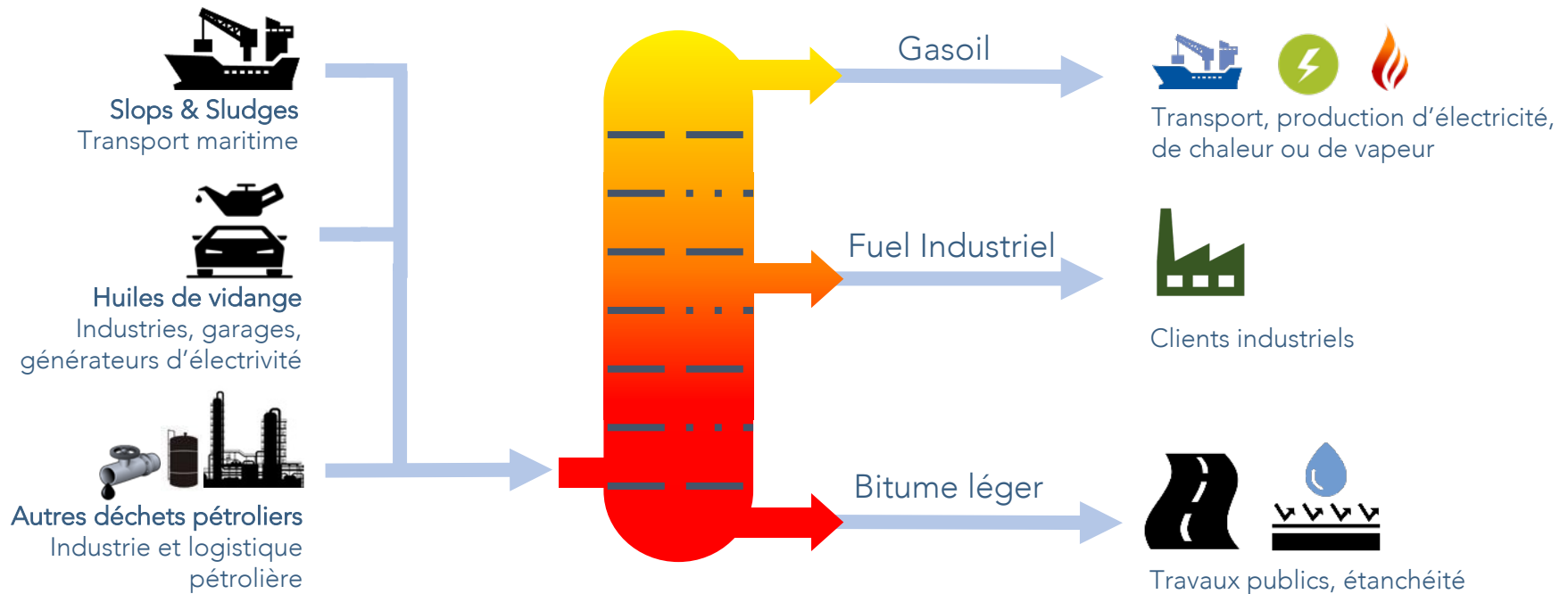
- ✓ Etude de faisabilité finalisée

- ✓ Prochaines étapes :
 - Rédaction d'un contrat entre les parties
 - Mobilisation du financement par des institutions financières internationales

- ✓ Rôle d'Ecoslops :
 - EPC du projet
 - Exploitant de l'unité

Mini P2R : Principe de fonctionnement

Un modèle commercial basé sur la régénération des déchets en produits commerciaux



Mini P2R

2019 : Fin de construction et test de la version pilote à Sines



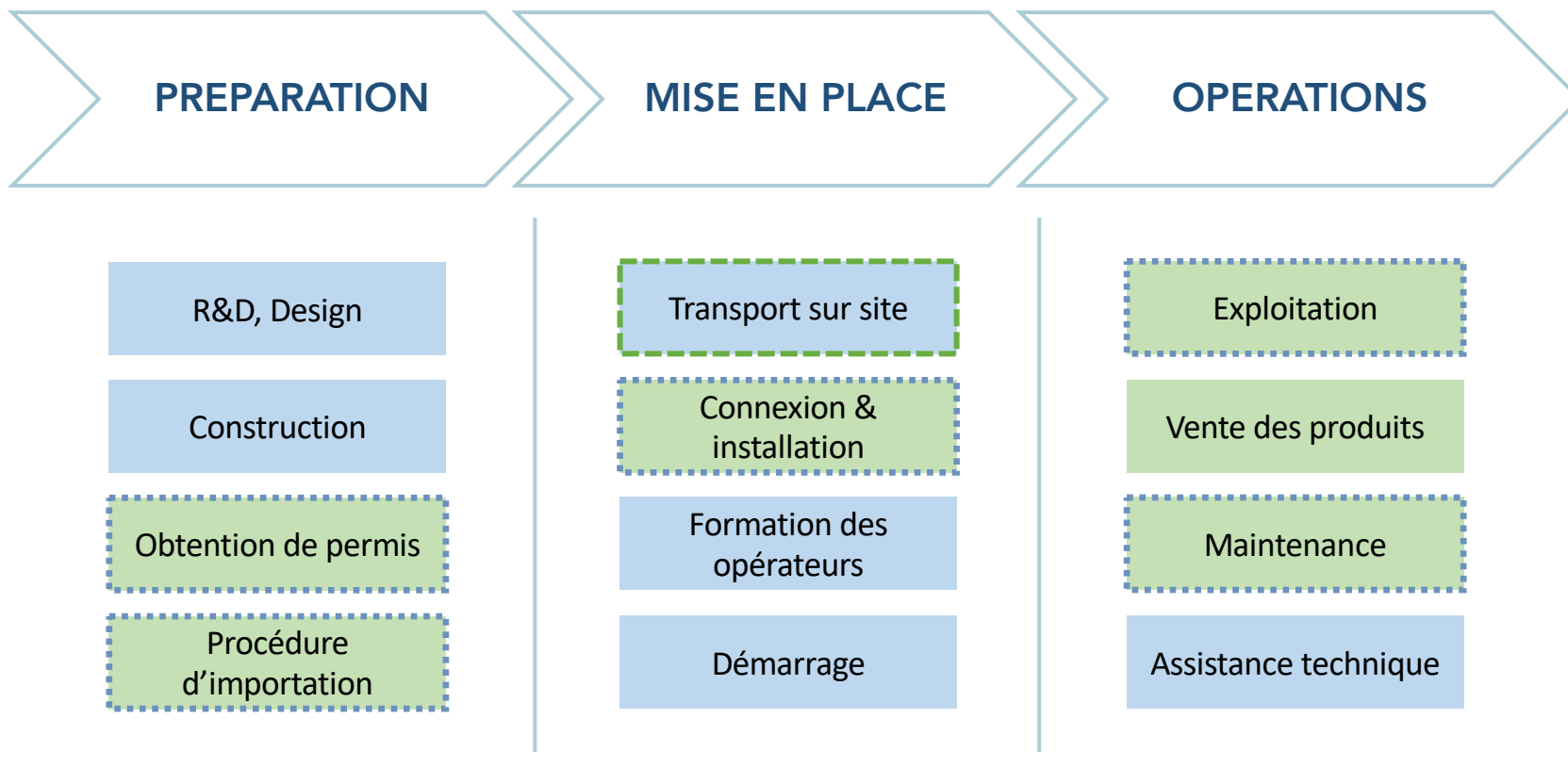
Première installation mondiale

2020 : construction de la première unité industrielle pour implantation à Agadir (Maroc)



- ✓ 31/01 : Signature d'un accord d'essais/vente avec Aqua Flore (Agadir)
- ✓ Finalisation des PID et lancement des études de détail puis achat matériel
- ✓ Construction en France
- ✓ Objectif de mise en place : Fin 2020
- ✓ Nouveau débouché identifié avec une forte demande : les huiles de vidange
- ✓ Autres prospects : Sénégal, Congo B, Côte d'Ivoire, Guadeloupe

Mini P2R : Valeur Ajoutée d'Ecoslops



Responsibilités:

■ Ecoslops

■ Client

■ Ecoslops avec l'assistance du client pour la part locale

■ Client avec l'assistance d'Ecoslops




ECO *slops*

La cleantech qui fait entrer le pétrole dans l'économie circulaire

Naturellement RSE

Un impact environnemental positif

Résultats de l'étude réalisée par  carbone 4

- Division par trois des émissions de GES liées à la fabrication de produits pétroliers
- 22 ktCO₂ eq évitées par an pour un site comme celui de LA MEDE traitant 30.000t de résidus par an
- Réduction des rejets sauvages en mer
- Contribution à l'amélioration de l'empreinte matière fossile (préservation du stock de matière première fossile non renouvelable)
- Traçabilité complète du processus de traitement des déchets, incitation à des comportements plus vertueux

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES



Raison d'être

« Notre mission est de contribuer à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement par le biais d'innovations permettant de préserver les stocks de matières premières et d'éviter les pollutions.

Notre ancrage dans l'économie circulaire, nos technologies et notre savoir-faire permettent une fabrication à faible intensité carbone de nouveaux produits énergétiques »

Les contributions d'Ecoslops aux objectifs de Développement Durable des Nations Unies



Bilan 2019 de notre démarche RSE volontaire

- ✓ Nomination et formation d'un responsable RSE aux principes de l'ISO 26 000 et du GRI, diagnostic, mise en place d'un système de collecte des informations, d'une stratégie et d'un système de management de la RSE.
- ✓ Validation des objectifs 2019 & 2020 par le Conseil d'Administration
- ✓ Formalisation d'une politique environnementale
- ✓ Formalisation d'une politique SSEQ et de Règles d'or Santé Sécurité pour le Groupe
- ✓ À Sinès : Économies d'énergie (récupération sur un effluent chaud), tests d'amélioration du traitement des eaux, amélioration du traitement des odeurs et réduction de COV
Signature du Global Compact et sensibilisation des collaborateurs à la RSE et au Développement durable
- ✓ L'entrée directement en 24^{ème} place au Panel Gaïa des entreprises réalisant moins de 150 M€ de C.A.

13 Mai 2020 : ECOSLOPS publie son premier rapport de développement durable

Quelques chiffres

Extraits du rapport RSE 2019

Répartition des matières premières

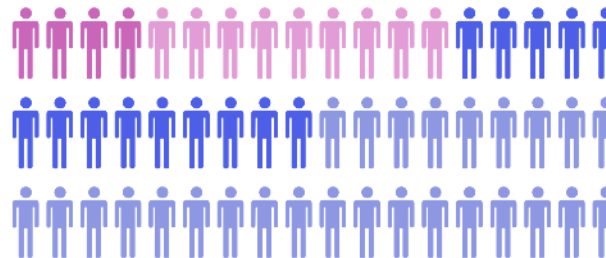
■ Déchets (99.9%) ■ Matières de transformation associées au processus (0.1%)



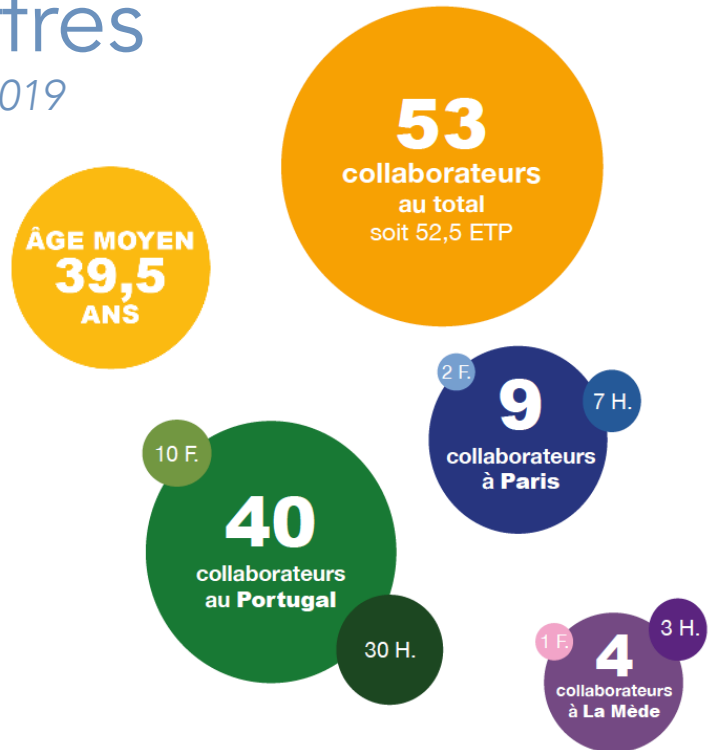
Pourcentage de produits valorisés



Répartition des effectifs par genre et par catégorie socio-professionnelle



■ Femmes cadres (7.41%) ■ Femmes employées (16.67%)
■ Hommes cadres (25.93%) ■ Hommes employés (50%)



Nos collaborateurs

au 31/12/2019



Objectifs RSE 2020

- **Mise en service du premier Mini P2R** capable de traiter à la fois des résidus pétroliers et des huiles de vidange, à Agadir au Maroc.
- **Analyse du cycle de vie** des produits de l'unité de Sinès au Portugal
- Début de l'**installation des LED** (plan échelonné)
- Poursuite de l'amélioration du **traitement des eaux**
- **Réduction de la consommation d'eau** pour les chaudières vapeur
- Formalisation d'une démarche d'**achats responsables** pour promouvoir les valeurs et principes environnementaux d'Ecoslops dans l'ensemble de sa sphère d'influence et sur l'ensemble de sa chaîne de valeurs
- Formalisation d'une **Politique anti-corruption** et **formation** des collaborateurs
- Formalisation d'un **Guide de Bonne conduite** pour une pratique éthique des affaires.
- Formalisation d'un **système d'alerte** pour les collaborateurs et les fournisseurs.
- **Publication des informations RSE** sur le site internet de l'entreprise et dans un premier rapport de Développement Durable.
- **Audit sécurité du système informatique** du Groupe
- **Campagne de consultation** des parties prenantes.

Le rapport de Développement Durable



https://ecoslops.com/images/pdfs/-RAPPORT_RSE_ECOSLOPS_2019.pdf



ECO *slops*

La cleantech qui fait entrer le pétrole dans l'économie circulaire

Objectifs 2020

Objectifs 2020

- Achèvement de la construction de l'usine de Marseille (démarrage commercial reporté à début 2021)
- Dépôt des permis et structuration du financement pour Anvers
- Industrialisation et première commercialisation du Mini-P2R



La cleantech qui fait entrer le pétrole dans l'économie circulaire

Assemblée Générale – 11 juin 2020
**PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE
L'ASSEMBLEE GENERALE**

Ordre du jour à caractère ordinaire

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019
3. Affectation du résultat de l'exercice
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – constat de l'absence de convention nouvelle
5. Renouvellement de Ernst and Young et Autres aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire
6. Non remplacement d'Auditex aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant
7. Renouvellement de Monsieur Lionel HENRY, en qualité d'administrateur
8. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond

Ordre du jour à caractère extraordinaire

9. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus
10. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires (de la société ou une société du groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits
11. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires (de la société ou une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier), durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits

Ordre du jour à caractère extraordinaire

12. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires (de la société ou une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits
13. Autorisation d'augmenter le montant des émissions
14. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail
15. Modification de l'article 14 des statuts en vue de prévoir la consultation écrite des administrateurs

Ordre du jour à caractère extraordinaire

16. Mise en harmonie des statuts avec la réglementation en vigueur
17. Références textuelles applicables en cas de changement de codification

Ordre du jour à caractère ordinaire

18. Nomination de Monsieur Xavier PLOQUIN, en qualité d'administrateur
19. Pouvoirs pour les formalités.



The cleantech that brings oil into circular economy

Assemblée Générale – 11 juin 2020
VOTE DES RESOLUTIONS

Première résolution à caractère ordinaire

Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

Approbation des comptes annuels qui font apparaître une perte de (1 395 357) €

Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élevant à 4 864 €, ainsi que de l'impôt correspondant

Deuxième résolution à caractère ordinaire

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019

Approbation des comptes consolidés qui font apparaître une perte (part du Groupe) de (1 650 107) €

Troisième résolution à caractère ordinaire

Affectation du résultat

Affectation de la perte de l'exercice 2019 au compte de « Report à nouveau » qui sera ainsi porté d'un montant débiteur de (6 085 104) € à un montant débiteur de (7 480 461) €

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents

Quatrième résolution à caractère ordinaire

Conventions réglementées

Absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Cinquième résolution à caractère ordinaire

Renouvellement de Ernst and Young et Autres, en qualité de commissaire aux comptes titulaire

Durée : 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Sixième résolution à caractère ordinaire

Non-remplacement d'Auditex aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Septième résolution à caractère ordinaire

Renouvellement de Monsieur Lionel HENRY, en qualité d'administrateur

Durée : 6 années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Huitième résolution à caractère ordinaire

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

Objectifs :

- Contrat de liquidité
- Croissance externe
- Couverture de l'actionnariat salarié et des mandataires sociaux
- Couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital
- Annulation des actions acquises

Quotité de capital autorisée :	10 %
Prix maximum d'achat :	36 € par action
Montant maximum de l'opération :	15 954 228€
Durée de l'autorisation :	18 mois

Neuvième résolution à caractère extraordinaire

Délégation de compétence pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

Augmentation de capital par émission et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou par la combinaison de ces deux modalités

Montant nominal maximum : 500 000 euros

Plafond indépendant

Durée : 26 mois.

Dixième résolution à caractère extraordinaire

Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires avec maintien de droit préférentiel de souscription

Émission d'actions ordinaires, d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre

Montant nominal maximal de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros

Montant nominal maximal des titres de créance : 15 000 000 euros

Ces plafonds sont indépendants

Modalités :

- Maintien du droit préférentiel de souscription
- Faculté de limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions
- Faculté de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits
- Faculté d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits

Durée de la délégation : 26 mois.

Onzième résolution à caractère extraordinaire

Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)

Émission d'actions ordinaires, d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, par une offre au public à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

Montant nominal maximal de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros

Montant nominal maximal des titres de créance : 15 000 000 euros

Ces plafonds s'imputent sur ceux prévus à la 12^{ème} résolution

Modalités :

- Suppression du droit préférentiel de souscription
- Décote maximale de 10% applicable à la moyenne pondérée des 3 dernières séances, après prise en compte le cas échéant du prix d'émission des bons autonomes de souscriptions d'actions
- Faculté de limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions
- Faculté de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits

Durée de la délégation : 26 mois.

Douzième résolution à caractère extraordinaire

Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

Émission d'actions ordinaires, d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, par une offre au public à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

Montant nominal maximal de l'augmentation de capital : 800 000 euros, limité à 20% du capital par an

Montant nominal maximal des titres de créance : 15 000 000 euros

Ces plafonds s'imputent sur ceux prévus à la 11^{ème} résolution

Modalités :

- Suppression du droit préférentiel de souscription
- Décote maximale de 10% applicable à la moyenne pondérée des 3 dernières séances, après prise en compte le cas échéant du prix d'émission des bons autonomes de souscriptions d'actions
- Faculté de limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions
- Faculté de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits

la délégation : 26 mois.

Treizième résolution à caractère extraordinaire

Autorisation d'augmenter le montant des émissions

- Au titre des 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions
- Dans les conditions prévues par les articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée

Quatorzième résolution à caractère extraordinaire

Délégation en matière d'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise

Émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise

Plafond : 20 000 euros – plafond indépendant

Durée : 26 mois

Quinzième résolution à caractère extraordinaire

Modification de l'article 14 des statuts en vue de prévoir la consultation écrite des administrateurs

Ajout d'un paragraphe 14.3 dans les statuts :

« Les décisions relevant des attributions propres du Conseil d'administration prévues par la réglementation peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs »

Seizième résolution à caractère extraordinaire

Mise en harmonie des statuts avec la réglementation en vigueur

1) Identification des propriétaires de titres au porteur

Remplacement des premier et deuxième alinéas de l'article 10.2 des statuts par le paragraphe :

« En vue de l'identification des propriétaires des titres au porteur, la société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, demander, à tout moment, les informations concernant les propriétaires de ses actions et des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires »

2) Prise en considération par le Conseil des enjeux sociaux et environnementaux

Modification de la première phrase de l'article 14.4 des statuts

« Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité »

Seizième résolution à caractère extraordinaire (Suite)

Mise en harmonie des statuts avec la réglementation en vigueur

3) Rémunération des membres du Conseil

Modification de l'article 14 bis des statuts au 5^{ème} alinea

« Ils peuvent recevoir une rémunération prélevée sur la somme fixe annuelle allouée aux membres du Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la réglementation

4) Signature électronique du formulaire de vote par correspondance et de la procuration donnée par un actionnaire

Modification de l'article 16.6 des statuts :

« Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique dans les conditions prévues par la réglementation »

Dix-septième résolution à caractère extraordinaire

Références textuelles applicables en cas de changement de codification

En cas de modification de la codification des dispositions légales et réglementaires dans le cadre de l'habilitation conférée au gouvernement par la LOI n°2019-486 du 22 mai 2019 concernant les dispositions propres aux sociétés cotées, les références textuelles correspondant à la nouvelle codification s'y substitueraient.

Dix-huitième résolution à caractère ordinaire

Nomination de Monsieur Xavier PLOQUIN, en qualité d'administrateur

Durée : 6 années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Dix-neuvième resolution à caractère ordinaire

Pouvoirs pour les formalités



INTÉGRÉ À LA
STRATÉGIE PORTUAIRE



ÉCONOMIQUE



ÉCOLOGIQUE



TRAÇABLE